

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT

DU LUNDI 14 septembre 2015

Parents : M. Krieger , M. Almirall, M. Hautle,
Professionnels : M. Olivier, Mme Riesen, Mme Ianni, Mme Rod
Autorités politiques : Mme Knecht, Mme Bovet
Organisations : Mme Veth, Mme Delay,
Excusé-e-s : Mme Gonin, Mme Paillard, Mme Busz, M. Delaquis, M. Losego,
M. Duque Castrillon

La séance est ouverte à 19h30.

Monsieur Hautle salue les membres de la commission pour sa première séance en tant que Président, tâche pour laquelle il dit sa volonté de bien faire. Il rappelle que son mandat prendra fin à l'issue de l'année scolaire en cours.

Il remercie également Mme Gonin pour le PV de la dernière assemblée ainsi que pour l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour. Il excuse Madame Gonin et demande une personne pour la suppléer quant à la prise du procès-verbal. Mme Riesen se propose.

L'ordre du jour de la séance est accepté.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mmes Veth et Delay annoncent chacune un point à aborder sous les divers. Pour le reste l'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

Le procès-verbal est accepté.

3. Retour sur la séance du conseil des établissements lausannois de mai dernier (M. Olivier)

La séance a notamment comporté :

1. Résumé des activités des commissions d'établissements. Une discussion sur les journées de congé à accorder en remplacement des jours fériés tombant le week-end. Aucune demande n'a été faite pour les remplacer.
2. Intervention de Mme De Pietro qui reprend le flambeau des devoirs surveillés.
3. Intervention traditionnelle de M. Nicolier, Directeur de l'EPS de Villamont et président de la conférence régionale des directeurs, sur l'état de la mise en application de la LEO.

Intervention de M. Hautle :

La semaine passée a eu lieu une séance des Présidents des COMET en présence de M. Martinet,

M. Tosato et Mme De Pietro. Il en est ressorti que :

1. Un appel pour trouver des personnes pour les devoirs surveillés. Cet appel est à relayer par les membres des COMET à leurs connaissances. Les candidatures sont à adresser au service des écoles primaires et secondaires. Outre un minimum de connaissances scolaires, il est demandé de bonnes connaissances du français.
2. Idées pour faire connaître les COMET : soirées des parents avec thème d'actualité (ex. cybercriminalité, droit à l'image, gestion des ados d'appartement, sécurité aux abords des établissements scolaires) ainsi que l'accueil des nouveaux élèves de l'établissement.

Monsieur Hautle note que CFR n'a pas été la seule COMET à être confrontée à un échec concernant l'organisation de la soirée des parents.

Monsieur Martinet manifeste sa volonté de consulter les commissions des élèves afin d'aborder différents thèmes, comme :

- Le climat au sein des établissements
- Les incivilités et leurs sanctions
- L'attachement au quartier
- La sécurité sur le chemin de l'école.

Les Présidents des COMET ont écarté le thème de la sécurité sur le chemin de l'école et mis en avant celui des incivilités et de leurs sanctions.

M. Martinet a également relevé le manque de motivation des 6P à participer à la fête du bois, d'où une réalité de réfléchir sur l'organisation de celle-ci pour cette volée (ex. : journée sportive intercollège).

4. Bilan et réflexion sur le manque d'intérêt qu'a suscité la manifestation prévue pour la soirée des parents.

Mme Delay demande si l'on peut situer les établissements scolaires ayant eu le même problème que notre commission d'établissement.

Monsieur Hautle confirme que la soirée organisée par l'établissement d'Entre-Bois a effectivement rencontré la même problématique et cela pousse à une réflexion sur l'opportunité de fusionner lors de ce genre de manifestations. A noter que les établissements de la Sallaz ainsi que celui de Prélaz ont également rencontré des difficultés.

Madame Bovet demande comment est-ce que nous procédons pour renseigner les parents sur la commission d'établissement. Monsieur Hautle l'informe que l'information passe par des courriers aux parents et des soirées d'informations.

Suit une discussion sur les moyens à mettre en œuvre pour motiver les parents à rejoindre la COMET.

Monsieur Almirall propose de lui donner une visibilité dans le « yearbook » de l'établissement.

Monsieur Hautle mentionne également le besoin de motiver également les associations de quartier.

Madame Rod, en réaction à l'échec de la soirée du printemps dernier, confirme qu'il est très difficile de faire venir les parents à une réunion en soirée après leur journée de travail, leurs obligations familiales etc.

Monsieur Almirall relate que la soirée « CFR a un incroyable talent » a très bien marché.

Madame Delay rappelle que la 1^{ère} mission de la COMET est le lien entre l'école et l'extérieur, le quartier, etc.

Madame Bovet demande si la problématique est identique ailleurs. Monsieur Hautle répond que oui. Il cite l'établissement primaire et secondaire de l'Elysée qui rencontre, lui, du succès dans ses démarches auprès des parents.

Mme Delay pose la question de savoir si la différence des réalités sociales entre quartier pourrait expliquer partiellement cet état de fait ?

Madame Ianni pense qu'effectivement cela a un impact fort.

Madame Rod constate que les COMET sont une création de la hiérarchie et non une réalité du terrain, cela peut donc difficilement fonctionner.

Madame Knecht, au contraire, confirme que les COMET ont été créées en réponse à un besoin des parents et des élèves dans les différents quartiers.

Monsieur Hautle constate que l'on tourne toujours autour de la même problématique, à savoir comment intéresser les parents ?

Madame Veth demande si l'on sait pourquoi se manque d'intérêt par rapport à la séance de ce printemps ?

Madame Ianni, d'après les différents échos, en déduit que les parents n'ont plus le temps. Mais il est difficile d'investiguer plus avant sans être intrusif.

Madame Veth demande si des intervenants extérieurs ont officiés durant ces soirées ? La réponse est positive mais ceci n'a pas eu plus de succès.

Madame Riesen propose de demander des suggestions de thèmes pour ces soirées aux parents, via le site internet de CFR.

Madame Delay a le sentiment que certains parlent de choses internes à l'école (ex.: règlement, LEO) et que les autres ont un questionnement plus large sur le fait de motiver les parents (CFR a un incroyable talent) par un événement fédérateur. Elle souligne que la COMET se trouve dès lors dans une position hybride et que peut-être des événements comme celui mentionné ci-dessus devraient être organisés par la COMET.

Monsieur Almirall repose donc la question à savoir : à quoi sert la COMET ?

Monsieur Hautle clôt la discussion quant à ce point et demande si la COMET veut prendre une décision immédiate quant à la prochaine manifestation. Il propose :

- a) D'écrire aux personnes responsables pour demander l'abandon de ce modèle de manifestation au profit d'informations auprès des parents via les soirées de parents.
- b) De maintenir le modèle traditionnel mais en greffant la manifestation à un autre événement plus festif.

Madame Rod propose que la COMET soit présente lors de la fête du quartier.

Monsieur Olivier souligne que la formule d'accueil des nouveaux élèves et la visite des lieux semblent bien fonctionner dans les autres établissements.

Monsieur Hautle est favorable à cette solution (accueil et visite de l'établissement). La COMET accepte. Monsieur Hautle et Monsieur Olivier prennent les contacts nécessaires auprès des établissements ayant déjà mis en place ce modèle.

Monsieur Olivier informe que 2016 marquera le 30^{ème} anniversaire de CFR. Quelque chose sera peut-être organisé pour l'occasion. Le cas échéant, la COMET pourra y être associée.

5. Divers.

Monsieur Hautle a lu attentivement le courriel que Madame Veth a envoyé avant l'été et partage ses considérations et questionnements quant à l'utilité et au rôle de la COMET. Il souhaite que ces questions trouvent des réponses positives.

Mme Veth se demande ce qu'elle-même et son association peuvent apporter à la COMET. L'école est-elle autosuffisante avec ses nombreuses ressources ? A-t-elle besoin de ces échanges et sous cette forme ?

Madame Delay se pose les mêmes questions à partir du moment où les problématiques traitées sont internes à l'établissement. Quel mouvement fait l'école envers les associations ?

Monsieur Hautle souhaite que cette relation soit « gagnante-gagnante ».

Madame Delay explique que l'installation de LAFADAK à Bellevaux n'est pas de l'ordre du hasard, mais bien une volonté de faire lien avec les activités du quartier, dont l'école.

Monsieur Olivier demande si les enfants qui fréquentent LAFADAK le font par le biais de l'école ?

Madame Delay répond par la négative en soulignant qu'ils viennent plus par le biais de connaissances.

Monsieur Hautle demande quelles sont les attentes que les associations ont par rapport à la COMET ?

Madame Veth indique que les tarifs de consultations sont très bas à Telme et que, par conséquent, l'association pourrait être une ressource supplémentaire à celles déjà fournies par les établissements. Le no 147 pourrait être transmis par le biais de l'école lors des soirées de parents. Pour le reste, Madame Veth ne sait pas trop comment instaurer un partenariat.

Monsieur Almirall demande si LAFADAK attend une vitrine ?

Madame Delay estime que l'école n'est pas un lieu de publicité pour LAFADAK, mais elle se demande si ses compétences et celles de l'association apportent réellement quelque chose à la COMET, et si un jour un projet pourrait voir le jour qui permettrait une collaboration qui aurait du sens ?

Madame Rod répond que l'on ne veut pas fermer des portes, ni garantir la mise en place d'un projet.

Monsieur Almirall demande si nous connaissons les associations qui participent aux autres établissements lausannois ?

L'information, selon Madame Riesen, peut être trouvée en consultant les PV des autres commissions sur le site internet de la ville de Lausanne.

Monsieur Hautle demande si la COMET a déjà été à la rencontre de la Commission des élèves et si cela est possible ?

Monsieur Olivier répond par l'affirmative.

Madame Rod se pose la question de savoir si le rythme des séances de la COMET est adéquat ?

Monsieur Hautle confirme que les 4 séances annuelles représentent le minimum statutaire.

Madame Veth annonce, qu'au vu de sa baisse d'activité, elle mettra fin à son engagement au sein de la commission.

Monsieur Hautle prend acte et espère que quelqu'un de son association lui succèdera. Il incite les membres de la COMET à approcher les associations du quartier.

Madame Veth suggère d'inviter des gens de ces associations à la prochaine séance.

Monsieur Olivier informe la COMET de la mise à l'enquête de la construction de nouveaux locaux afin d'accueillir les effectifs grandissant de l'établissement.

Monsieur Hautle a une suggestion à propos de l'éclatement du site scolaire de CFR, en particulier du chemin conduisant à Vieux-Moulin. Il soumet l'idée, déjà existante (cf. préavis 2002/59 ci-joint) de construire une passerelle surplombant la Louve. Monsieur Hautle suggère une intervention envers la Ville pour relancer le projet.

Monsieur Olivier abonde dans ce sens. Cela permettrait de réduire le temps de trajet de 12 à 5 minutes et ainsi de lever une très lourde contrainte au niveau de la mise en place des horaires désormais extrêmement complexes dictée par la LEO. Il a déjà abordé la question avec Monsieur Martinet et le fera à nouveau.

Madame Rod conseille de prendre contact avec M. Rapaz (ancien directeur de CFR).

Mesdames Bovet et Knecht se proposent d'interpeler le service concerné.

Prochaine séance le 23 novembre 2015 à 19h30

La présente séance est levée à 21h35.

Secrétaire de séance : Mme Sophie Riesen

Annexes : - préavis No 2002/59

- règlement du conseil des établissements et des commissions d'établissements lausannois